

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 10 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS
DE SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO À COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2013**

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0276, pages 4 et 5;
 - (ii) Pièce B-0276, page 8.

Préambule :

- (i) Dans les hypothèses économiques pour la période 2014 à 2019, vous indiquez :
- Un PIB québécois de 2 % en 2014 passant à 2,5 % en 2015 et à 1,6 % en 2019.
 - Un prix du gaz naturel à Dawn passant de 3,52¢/m³ en 2014 à 5,05¢/m³ en 2019.
 - Une décroissance des prix sur le marché financier pour le pétrole de 98,59 \$US/baril en 2014 qui diminuerait à 81,63 \$US/baril en 2019 et une décroissance des prix du mazout no 6 et no 2.
- (ii) Au tableau 86, vous indiquer une croissance des ventes grandes entreprises (VGE) dans le scénario de base de 2 281,1 10⁶m³ en 2014 à 3 548,8 10⁶m³ en 2019, soit une croissance de 56 % des VGE.

Demandes :

- 1.1 À l'égard du marché des grandes entreprises, veuillez fournir la situation concurrentielle pour les clients en service continu et pour les clients en service interruptible.
- 1.2 Dans la mesure où, selon vos hypothèses et d'ici l'horizon 2019, le prix du gaz naturel augmentera, le prix du mazout diminuera et le PIB québécois diminuera, veuillez indiquer ce qui explique une augmentation de 56 % des VGE pour le scénario de base.
- 1.3 Pour chacune des années du plan 2017-2019, veuillez présenter la croissance des ventes du scénario de base des clients VGE continus selon la segmentation suivante :
- Ajout de volumes.
 - Nouveaux clients.
 - Activité de vente du GNL.

- 2. Références :**
- (i) Pièce B-0276, pages 30 à 32;
 - (ii) Pièce B-0276, page 32.

Préambule :

(i) « *La décision prévoit également que la durée du renouvellement doit être d'une année ou d'un multiple d'une année. L'ONÉ a prévu un mécanisme de transition et les détenteurs de capacité devront se positionner le ou avant le 31 janvier 2014.* »

(ii) Tableau 16.

Demandes :

- 2.1 Veuillez confirmer notre compréhension selon laquelle le Distributeur peut donner un avis le 31 janvier 2014 ou avant pour ne pas renouveler au 31 octobre 2014 des capacités de transport auprès de TCPL.
- 2.2 Veuillez confirmer notre compréhension selon laquelle le Distributeur peut donner un avis le 31 janvier 2014 ou avant pour renouveler pour une période d'un an à partir du 1^{er} novembre 2014 des capacités de transport auprès de TCPL, le Distributeur n'ayant pas alors de droit de renouvellement sur ces capacités.
- 2.3 Veuillez confirmer notre compréhension selon laquelle le Distributeur peut donner un avis le 31 janvier 2014 ou avant pour renouveler pour une période de 2 ans à partir du 1^{er} novembre 2014 des capacités de transport auprès de TCPL, le Distributeur ayant alors un droit de renouvellement sur ces capacités.

- 3. Référence :** Pièce B-0276, page 7.

Préambule : Tableau 5.

Demande :

- 3.1 Veuillez présenter les ventes réelles normalisées de 1998 à 2013.

4. Référence : Pièce B-0276, page 8.

Préambule : Tableau 6.

Demandes :

- 4.1 Veuillez présenter les ventes réelles de 1998 à 2013 sous le même format que le tableau 6 en excluant TCE.
- 4.2 Veuillez présenter le tableau 6 en enlevant l'impact des fluctuations de consommation du client TCE dont il serait fait l'hypothèse dans les prévisions présentées.
- 4.3 Sur la base du nouveau tableau 6 de la sous-question précédente, en ce qui a trait aux augmentations de volumes prévus au service continu en 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, veuillez préciser quels sont les volumes qui font l'objet de contrats entre le client et le Distributeur.
- 4.4 Veuillez déposer ces contrats.
- 4.5 Veuillez préciser, pour chacune des années, quel est l'impact sur les volumes annuels en service continu des transferts des clients du service interruptible vers le service continu.
- 4.6 Veuillez préciser, pour chacune des années, quel est l'impact sur les volumes quotidiens en service continu ($10^3\text{m}^3/\text{jour}$) des transferts des clients du service interruptible vers le service continu.
- 4.7 Veuillez indiquer si ces prévisions reposent sur l'hypothèse que des clients détenant leur propre transport opéreraient pour le service de transport de Gaz Métro. Si oui, veuillez préciser les volumes annuels et la capacité quotidienne prévus au plan d'approvisionnement.
- 4.8 Veuillez présenter quel est le coût annuel d'acquisition de capacités de transport de l'ordre de $800\ 10^3\text{m}^3/\text{jour}$ en 2016-2017.
- 4.9 Veuillez présenter le coût d'acquisition du transport en 2016-2017 requis par le Distributeur pour des besoins strictement égaux à ceux prévus en 2015-2016.

5. Référence : Pièce B-0276, page 9.

Préambule :

« Précisons que ces volumes incluent également des volumes additionnels du client GNL et qui expliquent une partie de la croissance des volumes dès 2017. »

Demandes :

- 5.1 Veuillez préciser les volumes annuels prévus pour le client GNL à chacune des années postérieures à 2015-2016.
- 5.2 Veuillez préciser la capacité de transport requise ($10^3\text{m}^3/\text{jour}$) par le client GNL.

6. Référence : Pièce B-0276, Annexe 1.

Préambule : Ligne 12.

Demande :

- 6.1 Veuillez expliquer la baisse de la capacité de FTLH (primaire et secondaire) détenue pour l'année 2014 de $8\,982\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ à $8\,586\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ pour l'année 2015.

7. Références : (i) Pièce B-0276, page 19;
(ii) Pièce B-0276, Annexe 6, page 1.

Préambule :

- (i) *« Le solde excédentaire de transport FTLH de $222\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ serait revendu sur le marché secondaire. »*
- (ii) Lignes 25.

Demande :

- 7.1 Veuillez expliquer pourquoi l'impact de l'hiver extrême en 2014-2015 attribuable à l'augmentation de capacité à Pointe-du-Lac est-il si différent de celui des autres années ?